



Friches d'activités : quand dépollution rime avec reconversion

Lorsqu'au sein d'une ville, un site a accueilli une activité polluante (travail des métaux, peinture, stations service désaffectées...), il est souvent difficile d'y développer un nouveau projet d'aménagement. On y renonce, voire, on le réalise sur un autre terrain vierge de toute activité passée, ce qui va totalement à l'encontre des politiques de reconquête de l'espace urbain et de lutte contre l'étalement urbain.

Afin d'optimiser la reconversion des friches polluées, il est donc indispensable d'en faciliter la dépollution. Pour cela, l'ADEME propose différents outils :

- un soutien au travers de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®), méthodologie pour prendre en compte les aspects environnementaux lors d'une opération d'aménagement ;
- un dispositif d'aides aux études préalables et aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

moise.lefranc@ademe.fr – 03 22 45 55 44

- un dispositif d'aides aux travaux de dépollution pour la reconversion des friches, qui poursuit l'action mise en place au titre du Plan de relance de l'économie en 2009.

Certaines communes ont d'ores et déjà fait appel à ces différents dispositifs :

- la ville d'Amiens a lancé une AEU® sur un secteur de 10 ha pour aménager quelques 1000 logements sur le site de l'ancienne station d'épuration,
- la commune de Moislains s'est adjointe une AEU® pour reconvertir la friche de l'usine Descamps en un secteur mixte d'habitat et d'activités respectueux de l'environnement,
- ou encore sur la commune de Belleu, où l'ADEME participe financièrement à la dépollution de la friche EUROMALCO pour aboutir à une opération de construction de logements sociaux.



Le réseau Agenda 21 des lycées agricoles de Picardie

En accord avec le Conseil régional de Picardie et l'ADEME, les lycées agricoles publics picards se sont engagés dans une démarche Agenda 21 pour mettre en œuvre les principes du développement durable dans l'éducation : éduquer et former des citoyens à la complexité du monde en participant au développement des territoires et en expérimentant des voies possibles d'exemplarité.

Après avoir établi un diagnostic de leurs pratiques et impacts au regard des 4 axes du développement durable, chaque établissement a rédigé un plan d'actions les aidant à mettre en œuvre cette démarche.

Devant la difficulté d'appliquer ces plans d'actions, les établissements ont décidé de travailler en réseau pour redéfinir ensemble l'identité des lycées agricoles, leur place et leur mission auprès des jeunes et des adultes, au sein d'un territoire.

Des animateurs locaux Agenda 21 ont été désignés pour mener à bien le développement du réseau et l'accompagnement de projet dans les différents établissements :

- mise en place d'une lettre d'information mensuelle explicitant l'ensemble des démarches Agenda 21 menées dans les lycées ;
- organisation d'actions de formation et de journées thématiques à destination des animateurs, du public scolaire et enseignant ;
- définition de partenariats ;
- organisation de visites pédagogiques ;
- élaboration d'outils de communication et d'outils pédagogiques ;
- mise en œuvre de démarches de certifications ;
- ...

La synergie et l'exemple mutualiste des lycées agricoles picards sont à suivre : un ouvrage précisant les conditions de reproductibilité de leur démarche Agenda 21 est à paraître en mai 2011.

iman.bahmani@ademe.fr – 03 22 45 55 38



Agenda 2010

Réunion réseau d'échanges techniques sur "Requalification des Friches"

Amiens le **14 octobre**
Renseignements : 03 22 45 19 19

Colloque Filières et Recyclage

Paris Maison de la Chimie
19 et 20 octobre
(01 47 65 23 73)

Journée Technique ATEE
Amiens le **21 octobre**

"Financer vos investissements de maîtrise de l'énergie à l'aide des certificats"
Renseignements : 03 22 45 19 18

Colloque Plans Climat Energie Territoriaux

Paris les **27 et 28 octobre**
www.colloque-pcet.ademe.fr

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

du **20 au 28 novembre**
www.reduisonsnosdechets.fr

Les Rendez-vous de l'ADEME

Amiens le **25 novembre**
sur "Le chauffage domestique au bois"
Renseignements : 03 22 45 18 90



Guide des labels de la consommation responsable
Ademe / Graines de changement / Pearson
Edition 2009-2010

Pour nous aider à faire le tri et consommer responsable ce guide décrypte les principaux labels et pictogrammes présents sur le marché.



Impacts environnementaux du transport des déchets ménagers

Observatoire Régional des Transports de Picardie – Juin 2010

Cet ouvrage est le résultat de l'étude de l'organisation logistique de la gestion des déchets en Picardie pour évaluer l'impact du transport et proposer des pistes d'amélioration.



Retour sur le contenu du colloque national "le Système de Management Environnemental en Agriculture"

ADEME – Mai 2010

Retour sur la journée du 11 décembre 2008 à Amiens : interventions, témoignages, compte-rendu des tables rondes et bilan des échanges.

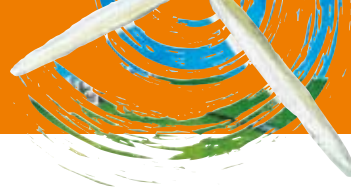


n°
12.

Le journal d'information

de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Direction Régionale Picardie.
Immeuble APOTIKA - 67, Avenue d'Italie
80094 Amiens cedex 03
Tél. 03 22 45 18 90 - Fax 03 22 45 19 47
e-mail : ademe.picardie@ademe.fr
Directeur de publication
Christian FABRY
Conception et réalisation
www.grandnord.fr - 4655

En coup de vent!



Clic'ADEME Santé, Sécurité, Environnement : un outil pour initier de véritables changements de comportement

Economies d'énergie, gestion des déchets ou de l'eau, changement climatique, prévention des risques, accidents... vous pouvez agir !

Renforcer la sensibilisation des publics aux problématiques environnementales est une des priorités du Grenelle de l'Environnement. C'est également l'objectif du Clic'ADEME SSE, un outil pour les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre ou relancer des actions de sensibilisation sur les bons gestes et les bonnes pratiques dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail.

Le Clic'ADEME SSE est un kit d'outils de communication dont la particularité réside dans les messages qu'il porte : partant du principe qu'un bon geste effectué naturellement chez soi le sera plus facilement dans son entreprise et réciproquement, les messages s'adressent aussi bien à l'individu en tant qu'acteur sur son lieu de travail (salarié ou dirigeant), et en tant que citoyen au quotidien.

Pouvant être mis en œuvre facilement par les dirigeants, responsables santé sécurité environnement ou responsables communication, ce kit est le complément indispensable d'une politique de management environnemental et constitue un véritable outil au service de la politique interne. Chaque entreprise, tout secteur confondu, peut donc adapter les messages qui lui sont propres. Les supports de communication proposés sont rassemblés dans un dévédérom qui contient :

- un guide méthodologique et des conseils préalables à la mise en œuvre des actions de communication Santé Sécurité Environnement ;
- une série d'outils prêts à l'emploi (fiches thématiques, affiches, diaporamas...) ;
- un studio graphique permettant de créer ou de personnaliser les outils en insérant ses propres messages, ses photos ou son logo ;
- une photothèque pour renouveler illustrations et messages.

Conçu par l'ADEME en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, cet outil qui vise les entreprises et plus particulièrement les PME et PMI a été élaboré en étroite collaboration avec un groupe d'entreprises pilotes de la région. Les entreprises VKR France, Goodyear, FAVI, SNCF, Mersen (ex Carbone Lorraine) et Decayeux STI, se sont associées à cette initiative en acceptant de développer, tester et valider le produit qui accompagne concrètement la mise en place de démarches ISO 14001, OHSAS 18001 ou ILO-OSH 2001.

Grâce au concours du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, c'est aujourd'hui plus d'une soixantaine d'entreprises de la Région qui ont adopté le Clic ADEME SSE, soit près de 25 000 salariés. Une version a depuis été créée pour les administrations et les collectivités selon le même principe, le Clic'ADEME Eco-responsabilité ; et une déclinaison devrait paraître pour le secteur hospitalier.

Alors comme de nombreuses entreprises, adoptez le Clic et initiez de véritables changements de comportement !

christian.feuillette@ademe.fr - bertrand.veron@ademe.fr
03 22 45 55 36



CEP et CEIR : comment accompagner les petites communes à réduire leurs dépenses énergétiques ?

En France, les communes de moins de 10 000 habitants dépensent en moyenne 35 euros/habitant, soit 5% de leur budget de fonctionnement pour l'énergie (bâtiments communaux, éclairage public...)
Souvent démunies en terme de moyens humains et techniques, il leur est difficile de répondre efficacement aux enjeux énergétiques.

Comment alors mutualiser les besoins à l'échelle intercommunale et proposer aux communes des conseils en matière d'efficacité énergétique ?

2 solutions sont possibles :

• **le CEP (Conseil en Energie Partagé)**
Cette démarche permet de créer un service au sein de la collectivité par le recrutement d'un conseiller en énergie qui accompagnera les communes dans une démarche d'efficacité énergétique (diagnostic, conseils, préconisations de travaux...) sur leur patrimoine.

• **le CEIR (Conseil Énergétique Intercommunal Rural)**

Il s'agit d'une procédure plus ponctuelle qui passe par un prestataire extérieur chargé de réaliser et d'accompagner les collectivités dans leur démarche. Elle se traduit par la création d'un groupe de pilotage regroupant les élus des communes adhérentes lesquels, aidés par un bureau d'études, participent au diagnostic énergétique de leur patrimoine communal et identifient les travaux à réaliser pour en optimiser la performance énergétique. Dans une deuxième phase, les travaux peuvent être réalisés dans une logique de mutualisation entre les différentes communes concernées (réduction des coûts, groupement d'achat, partage des expériences).

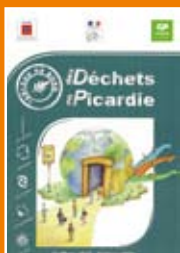
L'ADEME et le Conseil régional de Picardie accompagnent les collectivités qui, au travers d'un programme ambitieux d'efficacité énergétique, souhaitent s'engager dans cette voie et contribuer ainsi aux engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

christophe.roger@ademe.fr - 03 22 45 55 41



Clic'ADEME Entreprises
ADEME / Conseil Régional
de Picardie - 2008 - 110 €

Un guide interactif et indispensable pour toutes les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les bons gestes et bonnes pratiques dans les domaines Santé Sécurité et Environnement.



**Tableau de bord
des déchets en Picardie**

ADEME / Conseil Régional de Picardie
Chiffres 2007 – édition 2009

Retour sur l'organisation territoriale de la collecte et du traitement, sur la prévention de la production des déchets et sur la collecte et le traitement des déchets en Picardie.



**Le guide des aides pour vos projets
Energie / Climat**

ADEME / Conseil Régional de Picardie /
Préfecture Picardie / Europe - 2010

15 fiches actions, 8 axes de développement et 4 types d'aides pour les collectivités et entreprises qui souhaitent monter des projets de développement et d'aménagement tout en tenant compte du contexte énergétique, climatique et environnemental.

eugenie.bugni@ademe.fr
03 22 45 55 48



Réhabilitation énergétique, construction durable : une priorité régionale

Le secteur du bâtiment est une cible privilégiée du plan régional climat signé en 2007 entre le Conseil régional de Picardie, l'Etat et l'ADEME. Il représente en effet 40% des consommations d'énergie et 25% des émissions de gaz à effet de serre de la région.

2 axes principaux de réduction de la consommation énergétique du patrimoine bâti : réhabiliter énergétiquement l'existant et privilégier une construction durable pour les bâtiments neufs (programme PREBAT).

Pour encourager les maîtres d'ouvrage à s'engager dans une démarche de construction ou de réhabilitation durable, des aides financières aux travaux pourront être accordées par le FREME et pour certains par le FEDER via 2 appels à projets :

- un appel à projet « isolation dans la réhabilitation énergétique performante des bâtiments en Picardie », qui s'adresse aux logements sociaux d'une part, et aux bâtiments du tertiaire public et privé et des entreprises d'autre part ;
- un appel à projet "PREBAT" portant sur la construction de bâtiments neufs à basse consommation énergétique du secteur de l'habitat social et des secteurs tertiaires, industriels et de l'habitat autre que social.

Les éditions précédentes ont déjà permis de donner le jour à des projets de construction durable remarquables comme la construction d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes âgées handicapées mentales à Monchy-Saint-Elloi qui affiche une consommation énergétique de 51% inférieure à une solution réglementaire de base.

ackli.assal@ademe.fr – 03 22 45 55 42



L'ESAT Picardie Ateliers une gestion autonome des déchets organiques exemplaire

L'ESAT –Etablissement et Services d'Aide par le Travail– Picardie Ateliers accueille 80 travailleurs handicapés sur la zone industrielle Nord d'Amiens et exerce, parmi d'autres activités, celle de l'entretien d'espaces verts chez les particuliers et les entreprises.

En mai 2010, l'ESAT a mis en place un site de compostage des déchets organiques, composé de 3 batteries de composteurs, qui lui permet de gérer en autonomie 15 tonnes de déchets fermentescibles. Ces déchets proviennent à la fois de 10 tonnes de déchets végétaux broyés, mais aussi des 200 repas quotidiens (environ 5 tonnes) de la restauration collective de l'ESAT et du centre informatique des impôts, voisin de l'ESAT. Cette expérience constitue le premier

exemple picard de partenariat entre un ESAT et un établissement public pour la gestion autonome de déchets organiques, et contribue à la prévention des déchets. Les actions de prévention des déchets visent à diminuer la quantité de déchets en intervenant sur toutes les étapes de la durée de vie d'un produit : conception / fabrication, achat / vente, utilisation, abandon.

En Picardie, 11 collectivités ont contractualisé avec l'ADEME pour des programmes, des plans prévention ou des contrats d'objectif territorial avec volet prévention. 5 autres collectivités ont des projets de contractualisation à court terme. Une animation régionale sur cette thématique est proposée par le Conseil régional de Picardie et l'ADEME.

aline.blin@ademe.fr / sophie.rouat@ademe.fr – 03 22 45 55 43



Le Fonds Chaleur : un appui au développement de la chaleur renouvelable

Engagement majeur du Grenelle de l'Environnement, le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables. Il permet de financer les projets utilisant la chaleur renouvelable dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie. En Picardie, le Fonds Chaleur concerne essentiellement :

- la biomasse pour le chauffage des bâtiments

Le dispositif financier a permis d'aider 5 opérations de chauffage au bois énergie (3 réseaux de chaleur communaux, 1 chaufferie d'hôpital et 1 chaufferie d'un bâtiment logistique) pour une puissance totale de 15 MW. Ces opérations mobilisent 25 000 tonnes de bois (essentiellement d'origine forestière). Le développement du bois énergie en Picardie s'appuie également sur la création d'une société coopérative régionale d'approvisionnement, Picardie Energie Bois, constituée d'une

cinquantaine de professionnels locaux, des 3 conseils généraux et du Conseil régional de Picardie. Si cette structure approvisionne en combustible les 2 chaufferies individuelles et 2 réseaux de chaleur, cette activité est en plein développement puisque, d'ici 2015, les quantités devraient passer à 150 000 tonnes pour desservir une vingtaine d'installations.

- le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire

Sur la région, près de 750 m² de capteurs solaires ont été financés pour couvrir la moitié des besoins en eau chaude des bâtiments équipés (hôpitaux, piscine, logements collectifs).

En 2009/2010, le Fonds Chaleur a ainsi financé une dizaine de projets utilisant la chaleur renouvelable à hauteur de 7,5 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ de crédit FEDER.

vincent.pibouleu@ademe.fr – 03 22 45 55 40



Quand Bonduelle réduit ses consommations d'énergie grâce au comptage

Depuis 2002, Bonduelle s'est engagé dans un programme de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses émissions de CO₂.

Au sortir de son Bilan Carbone®, le groupe identifie la nécessité d'un système de comptage sur son usine BCI de Russy-Bémont pour une meilleure maîtrise de l'énergie utilisée à la stérilisation des légumes. Ce procédé utilisait annuellement 7000 tonnes de vapeur, soit 30% de la consommation énergétique.

Pour en comparer les performances énergétiques et corriger les éventuelles dérives, les 3 stérilisateur de Russy-Bémont ont été équipés de compteurs, financés à 25% par l'ADEME et la Région.

yannick.paillet@ademe.fr – 03 22 45 55 37

La mise en place de ces compteurs a notamment permis d'optimiser la gestion du système d'échange des calories entre les eaux chaudes des stérilisateur et celles alimentant la chaufferie et de passer à la mise en marche d'une au lieu de deux chaudières auparavant.

Depuis 2007, les consommations de vapeur liées à la stérilisation ont ainsi baissé de 35%.

A savoir que ce type de démarche peut également être appliqué à l'air comprimé, à l'eau glacée, à l'électricité... Les économies réalisées représenteraient généralement de 5 à 15% de la facture énergétique.



Un service éducatif à l'ADEME pour accompagner les enseignants

S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Ministère de l'Éducation nationale a impulsé depuis 2004 une généralisation de l'éducation au développement durable. Les professeurs sont appelés à intégrer cette thématique dans leurs enseignements et dans les projets périscolaires. Les établissements scolaires sont par ailleurs encouragés à mettre en place des «Agenda 21». Pour répondre aux besoins des enseignants, le Rectorat de l'Académie d'Amiens et l'ADEME ont décidé en 2006 de renforcer leur partenariat en créant un service éducatif à l'ADEME, une première en France.

Cela se traduit par la présence, dans les locaux de la direction régionale de

l'ADEME, d'un professeur de l'Éducation Nationale qui, chaque mercredi de 8h00 à 12h00, est à la disposition des professeurs du primaire ou du secondaire. Ses missions :

- aider à la conception de documents et d'outils pédagogiques destinés au milieu scolaire.
- accueillir et conseiller les professeurs désireux de s'engager dans une démarche de projet.
- aider à la mise en place d'Agenda 21 dans les établissements scolaires.
- participer aux actions de sensibilisation et de formation initiale et continue des enseignants.
- accueillir des enseignants et/ou des élèves au sein de l'ADEME pour animer des conférences ou des travaux pédagogiques concernant le développement durable.

cathy.dumont@fcvnet.net – 03 22 45 18 90



Objectif CO2 18 transporteurs picards s'engagent

Dispositif élaboré au niveau national par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et par l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles de transporteurs, l'objectif CO₂ s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique.

Les entreprises signataires devront au moins réaliser une action pour chaque axe d'intervention suivant : véhicules, carburants, conducteurs et organisation des transports.

En Picardie, le dispositif a déjà été décliné dès octobre 2009 par 2 entreprises : CAILLE Logistique et Transports PREVOTE SAS. Le 14 juin dernier, ce sont 16 autres entreprises picardes* qui sont devenues signataires de cette charte grâce au par-

tenariat engagé entre l'Etat, l'Europe, la FNTR, TLF, le Conseil Régional de Picardie et l'ADEME.

Des initiatives concrètes et innovantes vont être mises en œuvre : bridage des moteurs pour réduire la vitesse maximale des véhicules, formation des chauffeurs à l'éco-conduite, équipement des véhicules de pneumatiques économiques permettant la réduction des consommations de carburants, ...

Autant d'engagements qui représentent 1300 poids lourds, 1400 conducteurs et une réduction d'au moins 4500 tonnes de CO₂ et d'1,7 million de litres de gasoil !

* Akacia, Bernardi Logistique, BP Trans, Brunelle Transports, BTL Transports, Houtch Transports, Melatra NV, Optivrac SARL, Stas Transports, Transport Lucas Europe, Transports Delmotte, Transports Du Bacque, Transport Lamory, Transports Somotra, VRAC Tps Delmotte, Transports Choquet.

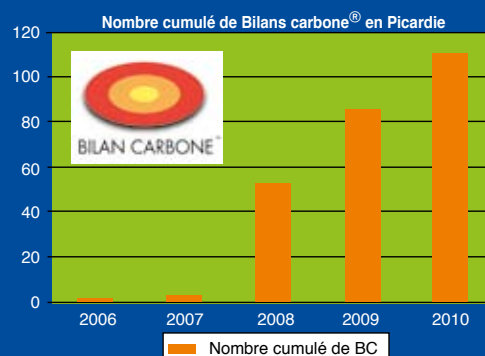
yannick.paillet@ademe.fr – 03 22 45 55 37



Evolution des Bilans Carbone® engagés dans les entreprises picardes

Développé par l'ADEME en 2004, le Bilan Carbone® est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre induites par une activité ou un territoire à partir de données facilement disponibles. Elle s'applique aussi bien aux entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités...

En Picardie, après une utilisation confidentielle en 2006 et 2007, un réel intérêt s'est manifesté à partir de 2008. Plus de 110 entreprises, des coopératives agricoles et des agriculteurs se sont engagés au travers d'actions collectives (près de 50%) ou individuelles dans la réalisation de Bilans Carbone®.



Grâce à cette méthode, compatible avec la norme ISO 14064, les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement financier de l'ADEME et du Conseil régional de Picardie dans le cadre du FREME ont pu détecter de nouvelles pistes de réduction des impacts environnementaux et des coûts. Aujourd'hui, des collectivités, des associations et même des écoles réalisent des Bilans Carbone®.

La Loi Grenelle 2 prévoit d'obliger les entreprises de plus de 50 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants à établir d'ici le 31 décembre 2012 un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre.

christian.feuillette@ademe.fr – 03 22 45 55 39